

FICHE SYNTHÈSE, APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : PROJETS FRANCO-ALLEMANDS (●FAJ)

Date de clôture : **30/11/2020**

Description :

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), fondé en 1963 par le traité franco-allemand de coopération, a pour mission de resserrer les liens entre la jeunesse en France et en Allemagne. Les échanges et projets qu'il soutient sont multiples et ont pour but de favoriser l'apprentissage interculturel et linguistique, de promouvoir l'éducation aux valeurs citoyennes et démocratiques et d'inciter des jeunes à s'engager.

Le confédéral de la Ligue de l'enseignement est centrale OFAJ. A ce titre, il gère une enveloppe de subvention OFAJ dédiée au réseau de la Ligue (fédérations départementales, UR, USEP, UFOLEP, associations affiliées).

Objectifs :

- ✓ Favoriser la coopération entre la France et l'Allemagne
- ✓ Sensibiliser à l'apprentissage et à l'apprentissage des langues française et allemande
- ✓ Sensibiliser à l'interculturalité
- ✓ Favoriser l'engagement des jeunes

Types de projets soutenus :

Les projets portent principalement sur la **culture, les arts, l'interculturalité, la citoyenneté, le numérique, le développement durable et le sport.**

Mobilité de jeunes :

- Rencontres extrascolaires de jeunes (bi- ou tri-nationale)
- FOCUS : Programme pilote de coopération scolaire/extrascolaire pour des rencontres de jeunes franco-allemandes

Formations :

- Formations interculturelles : formations destinées à développer la qualité des rencontres de jeunes.
- Cours linguistique Tandem : cours de langues binationaux en tandem.

Autres :

- Projets 1234 : actions innovantes destinées à toucher de nouveaux publics.

Modalités et démarches :

Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre contact avec Julien Meyer (jmeyer@laligue.org) avant le 30 novembre 2021 afin de manifester votre intention de mettre en œuvre un projet en 2021. Julien vous demandera alors quelques informations complémentaires afin de préparer une simulation budgétaire.

Dans un second temps (et après attribution d'une enveloppe globale au confédéral par l'OFAJ), vous devrez déposer une demande de subvention auprès du confédéral. Cette demande devra être envoyée 3 mois avant le début du projet.

Le confédéral accompagne le réseau sur le volet administratif des projets franco-allemands (demandes de subvention et décomptes), le volet qualitatif des projets (exigences pédagogiques de l'OFAJ, ...) et la recherche de partenaires allemands.

Critères d'éligibilité :

	Rencontres	Formations interculturelles	Stages TANDEM	Projets 1234
Publics bénéficiaires	Jeunes âgés de 3 à 30 ans	Encadrants, organisateurs de rencontres de jeunes	Jeunes âgés de 12 à 17 ans	Jeunes âgés de 3 à 30 ans
Durée	4 – 21 jours	4 – 21 jours	10 jours à 3 semaines	Au choix
Éligibilité du porteur de projet	Toute fédération ou association affiliée à la Ligue de l'enseignement/UFOLEP/USEP			
Partenaire éligible	Toute organisation du secteur public/privé implantée en Allemagne.			
Période pendant laquelle le projet doit se dérouler	Tout projet se déroulant entre janvier et décembre 2021.			

La journée des trajets aller et retour compte pour un jour. Le calcul du nombre de jours s'effectue en comptant le nombre de nuitées passées sur le lieu de l'échange.

Remarque : Les échanges ciblant **les JAMO** (Jeunes avec moins d'opportunités ; voir définition [ici](#)) seront privilégiés.

Financements :

<u>Frais éligibles</u>	Rencontres	Formations interculturelles	Stages TANDEM
Frais de voyage	Voyage du lieu de résidence au lieu de la rencontre, distance calculé avec l'outil de calcul OFAJ	Voyage du lieu de résidence au lieu de la rencontre, distance calculé avec l'outil de calcul OFAJ	Voyage du lieu de résidence au lieu de la rencontre, puis au lieu de la deuxième rencontre, distance calculé avec l'outil de calcul OFAJ
Frais de séjour	La journée des trajets aller et retour compte pour un jour. Le calcul du nombre de jours s'effectue en comptant le nombre de nuitées passées sur le lieu de l'échange		
Frais de programme	Tout frais liés à l'encadrement des jeunes et aux activités sur place (déplacements, entrées/billets, matériel pédagogique, restauration, location de salle, ...)		
Animation linguistique	Frais liés aux activités d'animation linguistique (salaire animateurs, matériel pédagogique, ...)		
Modalités de versements :	Acompte de 60% après validation de la demande par l'OFJAJ Solde après validation du décompte par l'OFJAJ		

<u>Calcul de la subvention</u>	Rencontres	Formations interculturelles	Stages TANDEM	Projets 1234
Frais de voyage	Nbr participants * km * 0,12€ (0,18€ pour JAMO)	Nbr participants * km * 0,24€	Nbr participants * km * 0,12€ (0,18€ pour JAMO)	
Frais de séjour	Nbr participants * durée du séjour * 15€ (25€ pour JAMO)	Nbr participants * durée du séjour * 30€	Nbr participants * durée du séjour * 30€	1234€
Frais de programme	Durée * 250€ (375€ pour projets JAMO), durée maximale de 10 jours			

Nb : * = multiplié par

Des dérogations ont été mises en place pour l'année 2020 et ont permis, entre autres, d'augmenter les taux de subventionnement. Ces dérogations pourraient être prolongées sur l'année 2021 (confirmation en décembre).

- Composition du groupe et suspension de l'obligation de réciprocité
Le **pourcentage minimum de participants de chaque pays** qui permet de qualifier un groupe comme *équilibré* a diminué de 33% à **20%**. Il est donc possible de proposer des échanges avec par exemple 80% de participants français et uniquement 20% de participants allemands.
L'obligation d'organiser des rencontres retours est suspendue.
- Dérogation de la durée minimale d'une rencontre
La durée minimale d'une rencontre **est réduite de 4 à 2 jours**
- Augmentation du taux kilométrique pour le calcul des frais de voyage
Le taux kilométrique maximal de base passe de 0,12€ (0,18€ pour JAMO)/ km à **0,18€ (0,27€ pour JAMO)/ km**.
- Augmentation de la subvention pour les frais de séjour
La subvention maximale pour les frais de séjour passe de 15€/ jour à **45€/jour**.
- Augmentation de la subvention pour les frais de programme
La subvention maximale pour les frais de programme durant les rencontres de jeunes passe de 250€/ jour actuellement à **375€/jour (sur une durée de 10 jours max)**.
- Pour les rencontres culturelles et les projets de recherche nécessitant des honoraires spécifiques, les rencontres trinationales et les projets destinés aux jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO), les frais de programme passent de 375€ à **625 € par journée de programme** (pour un maximum de 10 jours).

Informations complémentaires :

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Julien Meyer Tel.: +33 1 43 58 97 96
Mail : jmeyer@laligue.org